



Conseil régional de Bretagne

Réunion OITS-ARF
1^{er} et 2 avril 2014





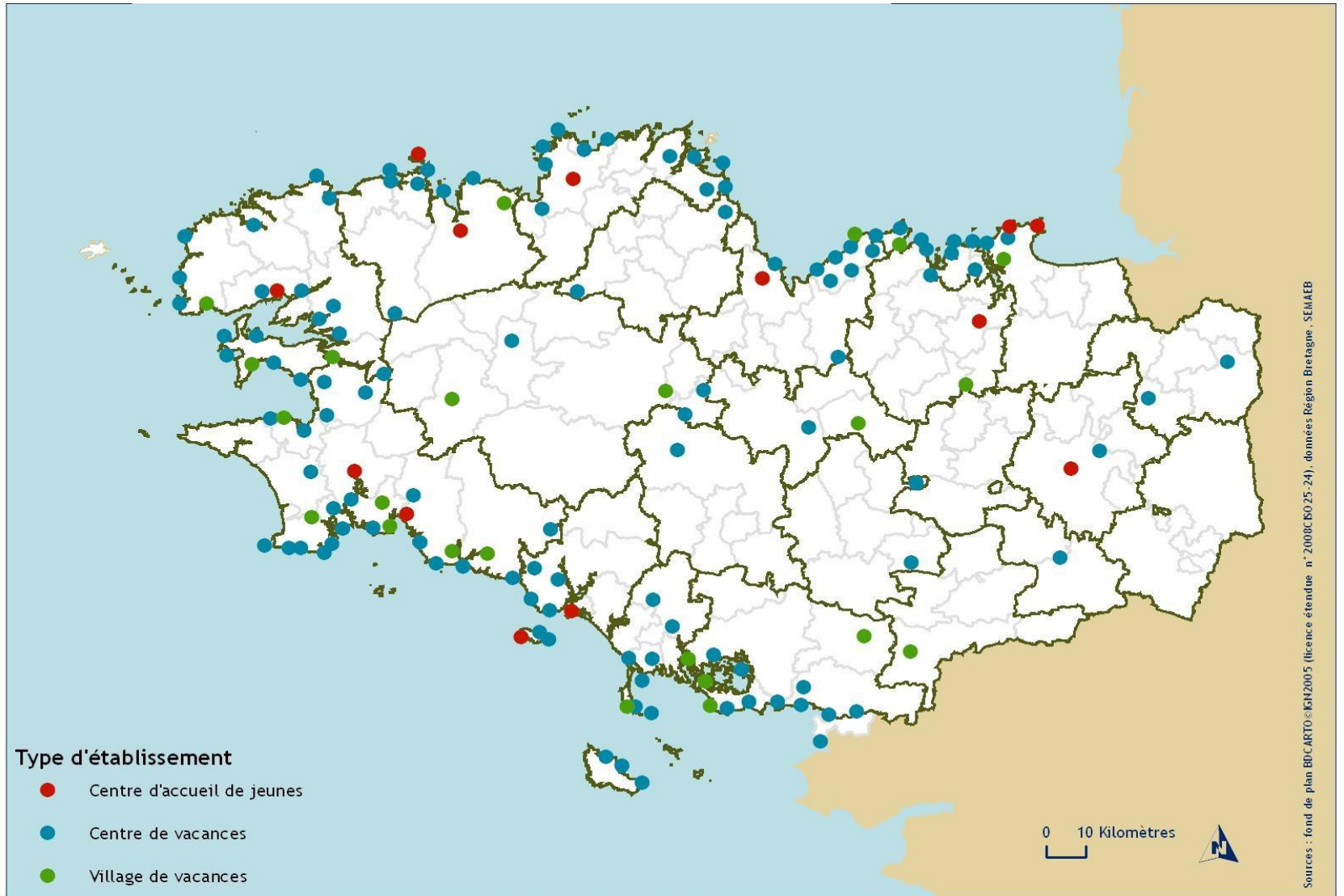
Le tourisme social en Bretagne

- **350** centres du tourisme social en Bretagne (centres de vacances, villages de vacances, auberges de jeunesse), composants essentiels de l'offre touristique bretonne
- une majorité située sur le littoral dans des sites emblématiques et protégés
- un secteur qui connaît depuis plusieurs années des difficultés dans différents domaines : gestion, équilibre financier, vieillissement de l'outil, renouvellement des produits, mise en vente des sites par les propriétaires
- une pression foncière très forte





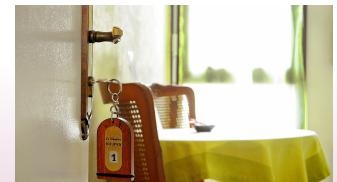
Répartition géographique





Pourquoi le Conseil régional s'investit sur ce sujet ?

- L'Acte 2 du Schéma régional du Tourisme adopté en 2012
- 22 chantiers dont l'un intitulé « Pour une nouvelle image du tourisme social en Bretagne »
- Une forte volonté politique en faveur de la mixité des clientèles touristiques et d'une offre d'hébergements présentant un grand éventail
- Une forte implication pour préserver le capital d'hébergements marchands de la Bretagne





Les interventions directes du Conseil régional

- L'accompagnement de l'Unat Bretagne
- L'aide à l'ingénierie amont des projets, aux audits qualité, accessibilité ...
- L'aide à l'investissement pour la création, modernisation et mise aux normes des établissements
- La promotion sur le site web du CRT Bretagne, en particulier dans les sites affinitaires (familles)





Le Conseil régional et ses partenaires

Mise en place d'un protocole et d'une plateforme pour le développement du tourisme pour tous

1- Les partenaires

Le Conseil régional, Unat Bretagne, Atout France, ANCV, Foncier de Bretagne, Caisse des dépôts, Etat

2- Les objectifs

- *Créer un dispositif opérationnel d'échange d'informations, de mise en réseau et de coordination dédié à la préservation et au renforcement de la filière du tourisme social et associatif*
- *Accompagner les porteurs dans leurs réflexions et la mise en œuvre de leurs projets, en tenant compte de la diversité des situations, afin de faciliter la modernisation, la pérennisation et le développement de l'activité de « tourisme pour tous »*
- *Accroître les capacités d'anticipation, partager les méthodes d'analyse, mutualiser les moyens d'ingénierie, mobiliser les sources de financement*



Le Conseil régional et ses partenaires

3 - Les actions

- Assurer un rôle de veille pour les projets du « tourisme pour tous »
- Accompagner les structures d'exploitation du « tourisme pour tous » dans leurs projets de pérennisation et de développement
- Coordonner les dispositifs de soutien au « tourisme pour tous », de la définition d'un projet à sa mise en œuvre (ingénierie, réalisation, financement)

4 - Le fonctionnement

- Pilotage par le Conseil régional
- 2 à 3 réunions par an
- A titre d'exemple, plus de 20 dossiers examinés au cours de la dernière réunion
- Mise en place d'un espace collaboratif entre les partenaires pour permettre les échanges d'information en continu



Le Conseil régional et ses partenaires

Le Conseil régional et l'UNAT Bretagne



- - L'UNAT partenaire très privilégié du Conseil régional
- - Rencontres communes avec les partenaires qui font appel à nous
- - Rencontres avec les réseaux nationaux (VVF, PEP, FUAJ ...)



Les travaux spécifiques de l'UNAT

1 - La démarche de progrès bretonne

- **Son objectif** : permettre aux structures de développer leur projet au travers d'une activité économique cohérente et pérenne
- **Ses modalités** :
 - Formation collective et suivi individuel
 - Thèmes : structuration, outils de communication, management, commercialisation
 - Démarche volontaire inscrite dans la durée
 - Ses caractéristiques : démarche de professionnalisation, de mise en réseau et innovante





Les travaux spécifiques de l'UNAT



2 - *Le départ en vacances pour tous*

- Mise en place d'un groupe de travail : UNAT, Conseils généraux, CAF, ANCV, CRT ...
- Etat des lieux des dispositifs et acteurs de l'aide au départ en vacances
- Mise en place d'un plan d'actions :
 - Renforcement de l'observation sur les aides au départ
 - Développement de l'information et de la communication sur les aides au départ
 - Mutualisation des moyens et savoirs faire et mise en réseau de tous les acteurs